

BIEVRE ISERE 2

1, avenue Roland Garros
ZAC Grenoble Air Parc
38590 St Etienne de St Geoirs

AVIS DES SOMMES A PAYER

Paiement : TRESORERIE DE ST-ETIENNE DE ST-
GEOIRS
Place Alexandre Gagneux, 38590 S.E.S.G
RIB: 30001 00419 D3880000000 44

Emetteur : BUDGET PRINCIPAL BIEVRE ISERE

Exercice : 2018

Journée : 20/08/2018

Bordereau : 168

Titre : 642

Débiteur : MME_OU_M YANG ONG LYBLIAMAY
YENKONG
191 CHE DE VERS
38440 SAINT JEAN DE BOURNAY

DESCRIPTIF**HT****TVA****TTC**

DESCRIPTIF	HT	TVA	TTC
Loyers du 25/04 au 21/06/2018 Délibération DU 9/09/2010 Logement d'urgence n° 2 + contrat d'hébergement Imputation : (752 - 820 -)	657.00	0.00	657.00
Le Président Dr Yannick NEUDER	Net à Payer		657.00

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MODALITES DE REGLEMENT :

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.

- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement: veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer;

LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

- **Renseignements:** si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné en haut du présent acte.

- **Reclamations:** si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné en haut du présent acte. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant en haut du présent acte.

*Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

- **Difficultés de paiement:** si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné en haut du présent acte.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. A titre d'exemple :

- cantines scolaires : tribunal administratif
- produits hospitaliers (frais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) : tribunal administratif
- loyers d'habitation et charges locatives : tribunal d'instance
- redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au delà de ce seuil.
- redevances d'enlèvement des ordures ménagères : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.
- consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus

* Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

**Papillon détachable – Références à rappeler**

BIEVRE ISERE 2 BUDGET PRINCIPAL BIEVRE ISERE		TRESORERIE DE ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS Place Alexandre Gagneux, 38590 S.E.S.G RIB: 30001 00419 D3880000000 44	
Exercice : 2018	Journée : 20/08/2018	Bordereau : 168	Titre : 642
Débiteur : MME_OU_M YANG ONG LYBLIAMAY YENKONG		Net à Payer :	657.00 €
Imputations : 752 / 820 (657.00)			